

BARÈME D'HONORAIRES

Applicable au 01 Juillet 2023



TRANSACTION⁽¹⁾

De	À	Honoraires TTC Mandat Simple	Honoraires TTC Mandat Exclusif
Jusqu'à	50 000 €	10,00%	11,00%
50 0001 €	100 000 €	8,00%	9,00%
100 001 €	150 000 €	6,50%	7,50%
150 001 €	200 000 €	5,60%	6,40%
200 001 €	250 000 €	5,20%	6,00%
250 001 €	300 000 €	5,00%	5,80%
300 001 €	350 000 €	4,80%	5,40%
350 001 €	400 000 €	4,40%	5,00%
400 001 €	500 000 €	4,00%	4,40%
500 001 €	au delà	3,50%	4,00%

(1) Honoraires à la charge de l'acquéreur.

LOCATION⁽²⁾

BAILLEUR		LOCATAIRE	
Entremise et négociation			
15,00€ TTC		-	
Visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail			
< 30m ²	9,00€/m ²	< 30m ²	9,00€/m ²
Entre 30m ² et 70m ²	7,00€/m ²	Entre 30m ² et 70m ²	7,00€/m ²
> 70m ²	5,00€/m ²	> 70m ²	5,00€/m ²
Réalisation de l'état des lieux d'entrée			
3,00€/m ²		3,00€/m ²	

(2) Dans la limite du plafond : Visite, dossier, bail = 10,00€/m² | Etat des lieux = 3,00€/m²

GESTION⁽³⁾

7,00%HT des sommes encaissées = 8,40% TTC
Garantie des loyers impayés = 2,30% TTC

(3) Au taux actuel de la TVA en vigueur de 20% étant précisé que ce taux est susceptible de modifications conformément à la réglementation fiscale.